



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

Commune de Us

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, est jointe au Compte Financier Unique et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Compte Financier Unique constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le Compte Financier Unique 2025 a été voté le 17 avril 2025 par le conseil municipal.

Le Compte Financier Unique 2025 retrace l'exécution budgétaire de la commune, en fonctionnement comme en investissement, et permet d'apprécier sa situation financière réelle à la clôture de l'exercice.

En section de fonctionnement, l'année 2025 confirme la solidité des équilibres financiers de la commune.

Les recettes, portées notamment par la fiscalité locale et les dotations, ont permis de couvrir les charges courantes tout en dégagant une épargne brute satisfaisante. Dans un contexte encore marqué par des tensions inflationnistes, la maîtrise des dépenses de gestion est restée une priorité constante.

L'exercice est également marqué par le transfert du périscolaire et de l'ALSH aux Lutins à compter du 1er septembre 2025. Cette évolution structurelle entraîne une baisse des recettes de fonctionnement, mais surtout une diminution significative des charges. Elle permet ainsi à la commune de retrouver un niveau d'épargne brute plus conforme à ses équilibres financiers.

Cette gestion rigoureuse permet de préserver une capacité d'autofinancement essentielle au financement des investissements.

En section d'investissement, l'année 2025 marque une étape importante avec l'achèvement de projets structurants du mandat, notamment la finalisation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, ainsi que la poursuite de nombreux investissements engagés au service du cadre de vie et des équipements communaux.

Toutefois, seule une partie des subventions attendues a été perçue sur l'exercice, générant un décalage entre les dépenses réalisées et les recettes correspondantes. Des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes, viennent ainsi prolonger ces opérations sur les exercices suivants.

Au 31 décembre 2025, l'encours de dette de la commune s'élève à 1 098 368 €, pour une épargne brute de 193 535 €, soit une capacité de désendettement de 5,68 années.

Ce ratio traduit une situation financière saine, avec un niveau d'endettement maîtrisé et compatible avec les capacités de remboursement de la commune.

Au global, le CFU 2025 met en évidence :

- une gestion saine et prudente,
- des équilibres financiers préservés,
- un niveau d'endettement maîtrisé,
- et une capacité d'investissement significative à l'échelle du mandat.

Ces éléments confirment la solidité financière de la commune et sa capacité à poursuivre ses projets dans la durée, tout en clôturant un cycle d'investissement particulièrement structurant.

I. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	1 284 236,69 €
Recettes de fonctionnement	1 469 788,08 €
Excédent de l'exercice	184 851,39 €
Excédent reporté de l'année antérieure	1 055 379,72 €
Excédent de fonctionnement	1 240 231,11 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	2 524 217,40 €
Recettes d'investissement	1 954 598,20 €
Déficit de l'exercice	- 569 619,20 €
Excédent d'investissement reporté de l'année antérieure	55 218,55 €
Déficit de d'investissement	- 514 400,65 €

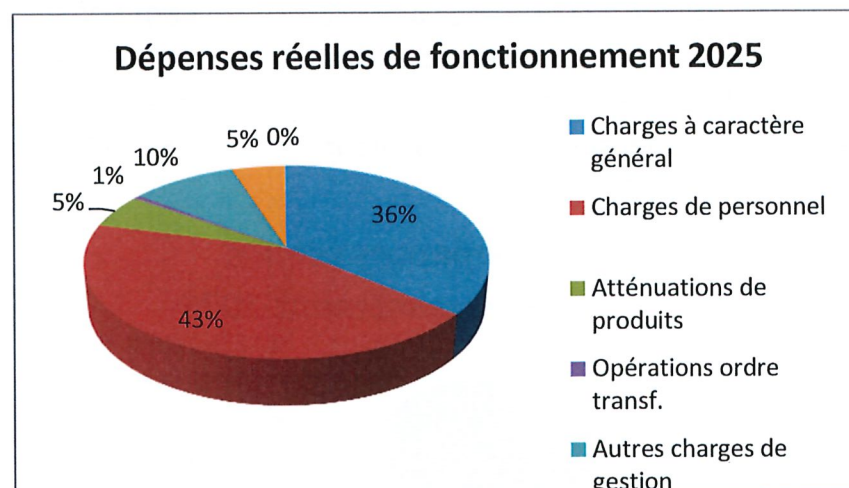
Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	18 190,00 €
Recettes d'investissement	875 358,61 €

✓ Les dépenses de fonctionnement 2025

Les dépenses de fonctionnement regroupent entre autre la consommation des fluides ; les achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services ; l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts ; la maintenance du matériel et des équipements ; les subventions versées aux associations ; les salaires ; les remboursements des intérêts d'emprunt.

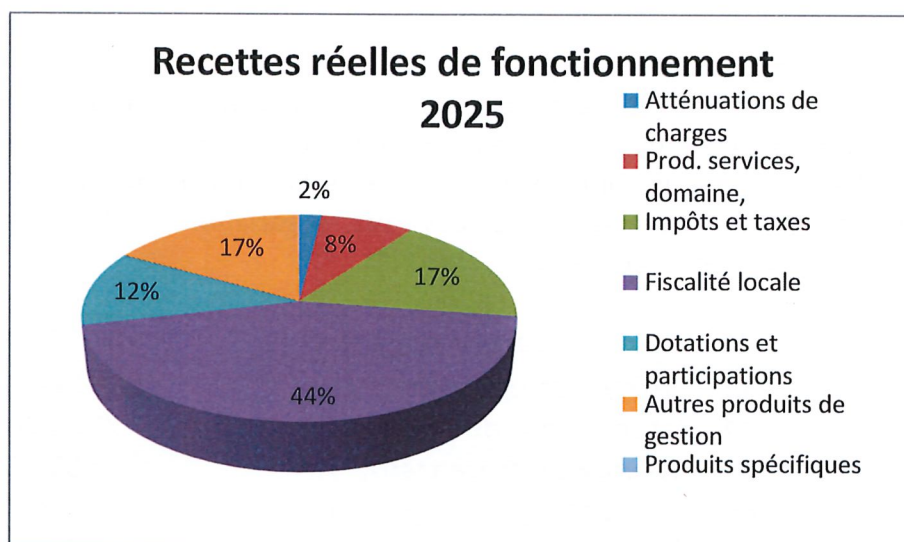
11	Charges à caractère général	467 520,02 €
12	Charges de personnel et	556 074,44 €
14	Atténuations de produits	71 885,00 €
42	Opérations ordre transf.	8 684,28 €
65	Autres charges de gestion	124 870,79 €
66	Charges financières	62 598,31 €
67	Charges spécifiques	1 036,65 €
Total	Dépenses de fonctionnement	1 292 669,49 €



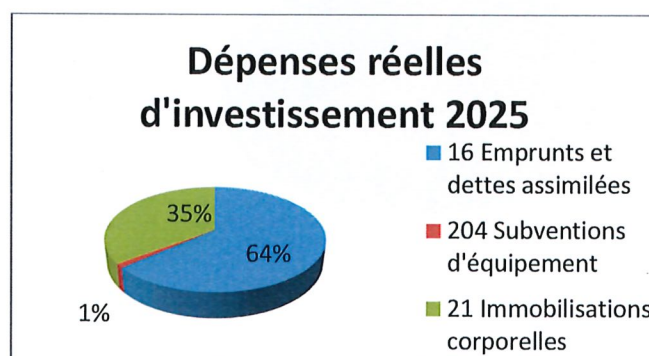
✓ **Les recettes de fonctionnement 2025**

Les recettes de fonctionnement enregistrent les sommes perçues par la commune au titre des prestations fournies, comme la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs (jusqu'à juillet) ; ainsi que les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat et divers organismes.

13	Atténuations de charges	28 663,05 €
70	Prod. services, domaine,	120 012,63 €
73	Impôts et taxes	252 295,00 €
731	Fiscalité locale	649 484,00 €
74	Dotations et participations	173 244,73 €
75	Autres produits de gestion	248 895,80 €
77	Produits spécifiques	624,23 €
78	Créances Douteuses	1 500,00 €
Recettes de fonctionnement		1 474 719,44 €

✓ **Les dépenses d'investissement 2025**

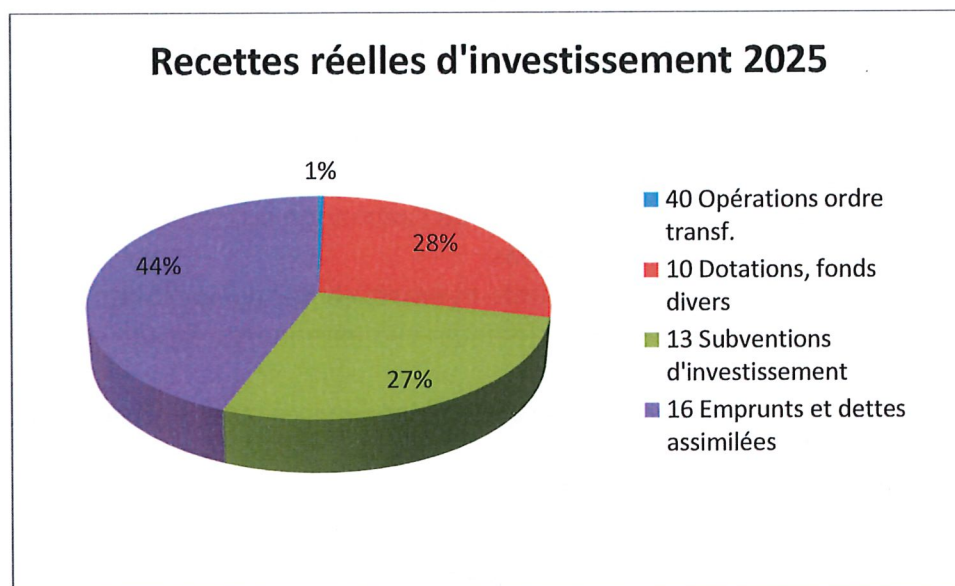
16	Emprunts et dettes assimilées	1 601 908,89 €	63,46%
204	Subventions d'équipement	31 000,00 €	1,23%
21	Immobilisations corporelles	891 308,51 €	35,31%
Total	Dépenses d'investissement	2 524 217,40 €	100,00%



- 2 Prêts relais MSP pour subventions et FCTVA en attente
- Acompte programme de travaux 2024 SIERC
- Fin des travaux MSP, Investissement locaux et achats de matériels

✓ **Les recettes réelles d'investissement 2025**

40 Opérations ordre transfert	8 684,28 €	0,44%
10 Dotations, fonds divers	551 757,97 €	28,23%
13 Subventions d'investissement	531 977,15 €	27,22%
16 Emprunts et dettes assimilées	862 178,80 €	44,11%
Total Recettes d'investissement	1 954 598,20 €	100,00%



RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2025 de 1 1240231,11 euro. Il est constitué du résultat de l'exercice 2025 cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent 2024 soit :

Résultat à la clôture de L'exercice 2025	Résultat reporté de 2024	Résultat cumulé à affecter
184 851,39 €	1 055 379,95 €	1 240 231,11 €

Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un déficit de financement de 514 400,65 euro pour 2025. Il est composé du solde d'exécution de l'exercice 2025 et l'excédent de financement de 2024 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat de l'exercice 2025 en €	Résultat reporté de 2024 en €	Résultat cumulé à affecter en €	Résultat de l'exercice 2025 en €
-569 619 ,20	55 218,55	-514 400,65	-514 400,65

Reste à réaliser

Les restes à réaliser sont en dépenses d'investissement de 18 190,00 €

Les restes à réaliser sont en recettes d'investissement de 875 358,61 €

Les résultats seront affectés sur le budget primitif 2026.

II. LE BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif retrace, dans le respect des principes budgétaires, l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, autorise à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre.

Le budget 2026 est conforme aux propositions d'orientations budgétaires présentées lors de la commission Finances du 13 mars 2026, et il s'articule autour des objectifs municipaux suivants :

- Valorisation et développement du territoire, réhabilitation et aménagements des équipements sportifs
- Développement du lien social et de l'animation du territoire (renforcement des animations, et des associations)
- Réhabilitation, mise en sécurité et entretien des équipements et bâtiments existants : Etudes isolation thermique (menuiseries extérieures, façade et toiture de l'école élémentaire)
- Maintien du confort et de la qualité des services publics en adaptant les moyens matériels
- Renforcement de l'attractivité du village

a) Les clés de lecture du budget primitif 2026

Le Budget Primitif 2026 s'inscrit dans un contexte national particulièrement contraint pour les finances publiques.

La trajectoire engagée par l'État pour réduire le déficit public se traduit par un effort significatif demandé aux collectivités territoriales, impactant directement leurs ressources et leurs capacités d'action. Dans ce cadre, les communes doivent faire face à une pression accrue sur leurs recettes, ainsi qu'à un manque de visibilité financière.

Ce contexte national se décline localement de manière très concrète.

D'une part, les dispositifs de soutien à l'investissement évoluent défavorablement. Le taux de subvention de la DETR, qui était de 40 % pour les communes, s'établit désormais autour de 25 %, réduisant significativement l'effet levier des projets communaux.

D'autre part, les dotations de l'État connaissent une évolution défavorable pour la commune, avec une baisse des dotations forfaitaires, venant contraindre davantage les ressources de fonctionnement.

Par ailleurs, le Conseil départemental a été conduit à suspendre, ses aides aux communes, en raison de ses propres contraintes financières, elles-mêmes fortement impactées par les décisions nationales.

Dans ce contexte, la commune est confrontée à un effet ciseau marqué :

- des recettes en diminution ou moins dynamiques,
- des dépenses qui restent soutenues, notamment sous l'effet des coûts de fonctionnement.

➤ Une année de transition et de préparation

Face à ces contraintes, l'année 2026 s'inscrit comme une année de transition et de consolidation.

La municipalité a fait le choix d'adopter une approche prudente, en limitant les nouveaux engagements d'investissement, afin de :

- sécuriser les équilibres financiers de la commune,
- préserver sa capacité d'autofinancement,
- et surtout mieux préparer les projets structurants à venir.

L'année 2026 sera ainsi consacrée à :

- la structuration et l'affinement des projets,
- la recherche de financements optimisés, en tenant compte des difficultés conjoncturelles
- et la préparation des opérations qui pourront être engagées dans de meilleures conditions à partir de 2027.

➤ Les orientations budgétaires

Dans ce cadre, le budget 2026 repose sur des principes de gestion clairs :

- ✓ Maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement ;
- ✓ Préservation de l'épargne brute, indispensable pour l'avenir ;
- ✓ Stabilité fiscale, sauf contrainte majeure ;
- ✓ Priorisation et phasage des investissements ;
- ✓ Recours mesuré à l'emprunt.

➤ Une stratégie responsable

Dans un environnement contraint, la commune fait le choix de la responsabilité :

- ✓ consolider aujourd'hui pour mieux investir demain,
- ✓ préserver ses équilibres financiers,
- ✓ et garantir la pérennité de ses projets au service des habitants.

« Ce budget traduit une volonté claire : ne pas subir les contraintes, mais les anticiper, pour continuer à construire l'avenir de la commune avec sérieux et lucidité. »

b) Maintien du taux des taxes locales

	Us 2025	Us 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,34%	30,34%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,64%	37,64%
Taxes d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés	15,31%	15,31%

L'équilibre général du budget 2026

1. Les grandes masses

Le total des deux sections :

Il s'élève à 3 643 358,20 € toutes sections confondues avec les excédents reportés 2025 :

- 2 439 623,31 € en fonctionnement contre 1 292 669,49 € prévus au BP 2025.
- 1 203 734,89 € en investissement contre 2 524 217,40 € prévus au BP 2025.

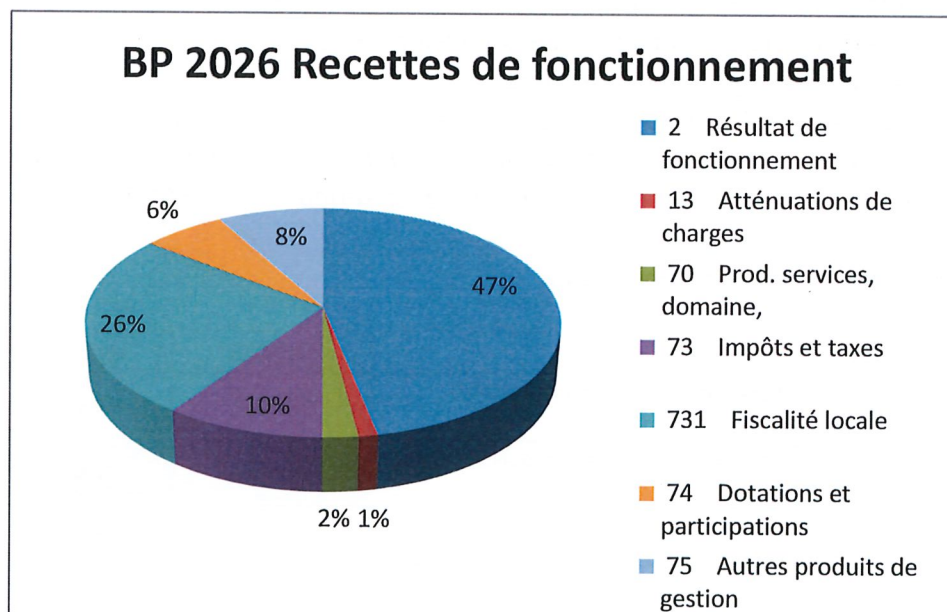
2. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

La reprise de l'excédent 2025

- S'agissant des recettes tarifaires, notamment les recettes liées à la restauration sont en baisse suite au transfert des services de l'enfance aux Lutins.
- La DGF, principale dotation de l'Etat est en baisse de 7238 € soit 8,8%.
- Pas d'augmentation de la part communale des taxes locales, revalorisations des bases très faibles.

Code	Désignation	BP 2026
2	Résultat de fonctionnement	1 140 231,11 €
13	Atténuations de charges	28 000,00 €
70	Prod. services, domaine,	51 300,00 €
73	Impôts et taxes	234 390,00 €
731	Fiscalité locale	627 429,00 €
74	Dotations et participations	157 173,20 €
75	Autres produits de gestion	201 100,00 €
Total	Recettes de fonctionnement	2 439 623,31 €



Les dépenses de fonctionnement

- sur la restauration scolaire, une hypothèse de légère hausse a été privilégiée
- une légère augmentation de la péréquation dite horizontale (FNGIR fonds de péréquation communale)
- un budget en baisse sur les frais de personnel (transfert enfances aux lutins)
- Prévision à la hausse pour les entretiens de voiries, de bâtiments et de terrains

- Prévisions à la hausse pour l'énergie et produits manufacturés.

Code	Désignation	BP2026
11	Charges à caractère général	1 334 028,00 €
12	Charges de personnel et	733 631,11 €
14	Atténuations de produits	115 500,00 €
42	Opérations ordre transf.	29 227,28 €
65	Autres charges de gestion	194 473,92 €
66	Charges financières	32 763,00 €
Total Dépenses de fonctionnement		2 439 623,31 €

3. La section d'investissement

- Les recettes d'investissement

- Solde FCTVA solde MSP
 ➤ Virement de la section de fonctionnement
 ➤ Solde des subventions de la Subventions pour la MSP (ARS, DETR, ...)

Code	Désignation	BP2026
40	Opérations ordre transf.	29 227,28 €
10	Dotations, fonds divers et	211 000,00 €
13	Subventions d'investissement	963 507,61 €
Total	Recettes d'investissement	1 203 734,89 €

- Les dépenses d'investissement

4. Travaux sur équipements
5. Enfouissement des réseaux aériens
6. Etudes travaux école élémentaire
7. Voirie : sécurisation rue de Dampont
8. Remboursement du capital de la dette

Code	Désignation	BP2026
1	Solde exécution invest.	514 400,65 €
16	Emprunts et dettes assimilées	48 566,00 €
204	Subventions d'équipement	69 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	571 768,24 €
Total	Dépenses d'investissement	1 203 734,89 €

9. Fiscalité locale

Le montant de ce chapitre est estimé à 649 484,00 €. Ce poste de recettes représente 26% des recettes réelles de fonctionnement, et baisse de 22 055,00 € soit 3.396 %. Au vue de la conjuncture

(augmentation des carburants, prévision d'inflation) le conseil municipal fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale

10. La fiscalité indirecte

La taxe additionnelle aux droits de mutation : la commune perçoit, depuis 2017, une taxe sur les transactions immobilières intervenant sur le territoire. Le montant est estimé à 35 000 €.

11. Conclusion générale de la synthèse budgétaire 2026

Au terme de cette présentation, le budget primitif 2026 s'inscrit dans la continuité d'une gestion financière maîtrisée, tout en marquant une inflexion stratégique rendue nécessaire par un environnement national et local plus contraint.

L'analyse du Compte Financier Unique 2025 met en évidence une situation financière solide. La commune a su maintenir des équilibres de fonctionnement satisfaisants, avec une épargne brute de 193 535 €, traduisant une capacité d'autofinancement réelle. Le niveau d'endettement, avec un encours de 1 098 368 € et une capacité de désendettement de 5,68 années, demeure maîtrisé et compatible avec les standards de bonne gestion.

L'année 2025 aura par ailleurs été marquée par l'aboutissement d'investissements structurants, en particulier la réalisation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, tout en intégrant des évolutions importantes d'organisation, comme le transfert du périscolaire et de l'accueil de loisirs. Ces choix ont permis de consolider durablement les équilibres financiers de la commune.

Toutefois, l'exercice 2026 s'ouvre dans un contexte profondément renouvelé.

La loi de finances impacte directement les ressources communales, notamment à travers la baisse de la dotation globale de fonctionnement, qui passe de 82 001 € à 74 763 €, soit une diminution de 7 238 € (-8,8 %). Cette évolution, loin d'être marginale à l'échelle d'une commune de notre strate, vient réduire significativement les marges de manœuvre en fonctionnement à l'avenir.

Parallèlement, les capacités de financement de nos partenaires se contractent également. L'État, via les services de la Préfecture du Val-d'Oise, réduit ses taux d'intervention, notamment sur la DETR. Le Conseil départemental du Val-d'Oise a été conduit à suspendre une partie de ses aides, tandis que la Région Île-de-France opère une sélection accrue de ses financements.

Ces évolutions conjuguées renforcent un effet ciseau déjà perceptible : des recettes moins dynamiques, face à des charges qui demeurent soutenues, notamment en matière d'énergie, d'entretien du patrimoine et de dépenses incompressibles.

Dans ce contexte, le budget 2026 repose sur une stratégie claire de prudence et de consolidation.

En fonctionnement, l'objectif est double : maîtriser strictement les dépenses, tout en préservant la qualité des services publics rendus à la population.

Les ajustements opérés, notamment à la suite du transfert des services de l'enfance, permettent de contenir les charges tout en maintenant un niveau d'épargne cohérent avec les besoins futurs.



En investissement, la commune fait le choix assumé d'un retour à un niveau plus habituel, avec un volume de 1,2 M€, contre plus de 2,5 M€ en 2025. Cette diminution ne traduit pas un désengagement, mais une volonté de :

- stabiliser la situation financière après un cycle d'investissement important,
- intégrer les incertitudes liées aux financements extérieurs,
- et préparer dans de meilleures conditions les projets à venir.

Ce choix se traduit également par l'absence de recours à un nouvel emprunt en 2026, permettant de préserver durablement la capacité d'endettement de la commune.

Par ailleurs, dans un contexte économique marqué par les tensions inflationnistes et la pression sur le pouvoir d'achat, la municipalité a fait le choix fort de ne pas augmenter la fiscalité locale.

Cette décision s'inscrit dans une volonté de responsabilité et d'équilibre, afin de ne pas reporter sur les habitants les contraintes financières subies par la collectivité.

Ainsi, le budget primitif 2026 constitue un budget d'équilibre, à la fois prudent et structurant.

Il permet :

- de sécuriser les équilibres financiers,
- de préserver la capacité d'autofinancement,
- de maintenir un service public de qualité,
- et de préparer l'avenir dans un cadre maîtrisé.

Plus qu'un simple exercice comptable, ce budget traduit une orientation politique claire :

- faire le choix de la responsabilité aujourd'hui pour garantir la capacité d'agir demain.
- Dans un environnement incertain, la commune affirme ainsi sa volonté de ne pas subir, mais d'anticiper, en poursuivant une gestion sérieuse, transparente et tournée vers l'intérêt général et le service des habitants.